



Son excellence Sadeqh Larijani
Responsable de la justice
info@dadiran.ir

Son excellence Ali Khamenei
Guide suprême
info_leader@leader.ir

Copies à :

M. Mohammad Javad Larijani, secrétaire Général du Haut Conseil pour les Droits Humains.
M. L'Ambassadeur d'Iran à Paris.
M. L'Ambassadeur de France à Téhéran.
M. Le Ministre français des Affaires étrangères.

Reza Shahabi ne doit pas retourner en prison

Les organisations syndicales françaises (CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA) se déclarent inquiètes quant au sort de Reza Shahabi qui est convoqué samedi matin 11 février devant le Tribunal révolutionnaire de Téhéran.

Reza Shahabi est actuellement en liberté conditionnelle sous caution. Il est à la merci à tout moment d'une arrestation et d'un emprisonnement pour purger le reste de sa peine (il lui reste trois mois). Un nouvel emprisonnement mettrait sa santé en péril compte tenue des pathologies graves dont il souffre.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le sort de ce syndicaliste dont nous estimons les condamnations illégales au regard des conventions internationales du travail. Nous rappelons que l'Iran a ratifié les conventions 87 et 98 de l'OIT sur la liberté syndicale.

Un retour en détention de Reza Shahabi, condamné injustement pour son activité syndicale, ne serait qu'une violation supplémentaire des conventions internationales et une atteinte aux droits humains.

Nous sommes convaincus que vous serez sensible à nos arguments et que Reza Shahabi ne sera pas inquiété à l'issue de cette audience et que les biens de la garante de la caution ne seront pas saisis.

Paris le 10 février 2017

CFDT : preau@cfdt.fr

CGT : n.ferouse@cgt.fr

FSU : michelle.olivier@snuipp.fr

Solidaires : contact@solidaires.org

UNSA : emilie.trigo@unsa.org